RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 858 DU 27 MARS 2024 portant nomination de monsieur **Soumaïla Allabi YAYA** en qualité de Directeur général de la Police républicaine.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances :
- vu le décret n° 2023-372 du 19 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 mars 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Soumaïla Allabi YAYA** est nommé Directeur général de la Police républicaine.



Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter du 1^{er} avril 2024, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 27 mars 2024

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'État Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,

Alassane SEIDOU

 $\frac{\text{AMPLIATIONS}}{\text{MINISTÈRES 20}}: \text{PR 6-AN 4-CC 2-CS 2-CES 2-C.COM 2-HAAC 2-HCJ 2-MEF 2-MISP 2-AUTRES} \\ = \frac{1}{2} \frac{1}{$